



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018**

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 28
23	29	pour: 28 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CM/18/005**

Il est rappelé au conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de la municipalité de créer un poste de gestionnaire des Ressources Humaines de façon permanente, dont les missions sont les suivantes :

- Référent paies, carrières et absences du CCAS et polyvalence sur les pôles des autres gestionnaire Ressources Humaines
- Suivi des recrutements, des contrats, des DPAE et attestations et certificats de travail de son pôle de référence
- Gestion et suivi du référentiel emploi (fiche de poste) de son secteur,
- Gestion, supervision et suivi du plan de formation,
- Participation à la conduite de projets RH,
- Rédaction d'arrêtés et de délibérations ayant trait au domaine des ressources humaines,
- Veille réglementaire,
- Rédaction de notes, courriers, archivage et classement.

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif	C	7 (+1)	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^{ème}) dans les conditions décrites plus haut et d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'emploi créé sont inscrits au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

